Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600842-20251209-2025_28-DE

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05/12/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 12

Présents :
Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES, Didier LOLLIVIER, Mireille LE POCHAT.

Absents : Isabelle COMTE, Guillaume MAIO, Béatrice GREFF et Joël COUTANT

Pouvoir : Béatrice GREFF a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

Secrétaire de séance : Mireille LE POCHAT

N°28/2025 – GMVA – Convention Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2026/2028

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été approuvé par le Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération le 13 février 2020.

Considérant que le PCAET vise à devenir territoire à énergie positive en 2O5O, et prévoit parmi ses objectifs principaux :

- La diminution de 3O% des consommations énergétiques en 2030 par rapport à 2010, en agissant dans les secteurs du logement, du tertiaire et du transport ;
- La baisse de 35% des gaz à effet de serre en 2030 ;
- La production de 32% d'énergies renouvelables en 2030 basée notamment sur le solaire et la biomasse, contre 4,5% actuellement ;
- L'adaptation au changement climatique, notamment par l'intégration de la santé dans les opérations d'aménagement, la place de la nature en ville ;
- La préservation des ressources matière par le développement des démarches de lutte contre le gaspillage ;
- La préservation des ressources en eau par sa gestion locale intégrée ;
- La mise en place d'actions de séquestration de carbone ;
- La valorisation de circuits courts ;
- La sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire : habitants, entreprises, administrations, associations...

Compte-tenu des enjeux et des changements que cet objectif implique dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste de l'ensemble des acteurs est indispensable pour réussir.
A ce titre, la mobilisation des collectivités aux côtés de l'agglomération, et tout particulièrement des communes, parait essentiel.

La convention ci-annexée a pour objet de formaliser les engagements de la commune du HEZO à l'atteinte des objectifs du PCAET. Elle s'intègre ainsi dans le cadre de l'action n°42 « Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs ».

Les signataires s'engagent sur un ou plusieurs de ces axes : Je m'engage :
J'adhère à la démarche.
J'agis : Je mets en œuvre mon plan d'actions « atténuation ».
Je m'adapte : Je mets en œuvre mon plan d'actions « adaptation ».

Considérant que la convention est valable pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600842-20251209-2025_28-DE

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 11 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver la convention d'engagement Climat Air Energie Territorial (PCAET) telle que présentée en annexe.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance
Mireille LE POCHAT

Délivré à : Guy Derbois, Maire du Hézo
Emis par : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
Valide à partir de : 30 mai 2023 14:14:13
Valide jusqu'au : 30 mai 2026 14:14:13

